



## EDITORIAL

### Revitaliser la politique communautaire de santé au travail

Ce numéro de la Newsletter du BTS tire la sonnette d'alarme. Deux ans nous séparent de l'échéance fixée pour l'application de la stratégie communautaire en santé au travail (2002-2006). Alors que nous sommes plus qu'à mi-parcours, un constat s'impose. Les réalisations sont nettement en deçà des ambitions et des besoins. Cela confirme nos craintes initiales. La stratégie communautaire reposait sur une analyse globalement correcte mais elle restait beaucoup trop vague sur les initiatives concrètes et le calendrier. Loin de constituer un plan de travail précis, la stratégie privilégiait les déclarations générales sur la nécessité de combiner toutes sortes d'approches et d'instruments. Un tel défaut reflétait la crainte, nourrie par les expériences du passé, d'entrer en conflit avec le patronat et les gouvernements les plus hostiles aux travailleurs.

Il est temps de revitaliser les politiques communautaires de santé au travail. Il importe d'éviter la rhétorique de l'autosatisfaction et de reconnaître qu'un écart se creuse entre les moyens mis en œuvre et la réalité, caractérisée par une détérioration des conditions de travail et le développement de certains risques. Si l'on veut rattraper le temps perdu, il faut lancer rapidement de nouvelles initiatives. Chacune des institutions communautaires a une responsabilité importante. La Commission doit élaborer des propositions et adopter les instruments qui relèvent de ses propres compétences. Elle devrait aussi renforcer ses propres capacités internes dans le domaine spécifique de la santé au travail. Il s'agit d'inverser une tendance que l'on observe depuis plus de dix ans et de dégager des moyens adéquats pour l'unité responsable de la santé au travail qui se trouve à Luxembourg. Les nombreux défis de l'élargissement imposent un effort sérieux en ce sens. Sans cela, l'action communautaire risque de perdre toute crédibilité. Le Conseil des ministres et le Parlement doivent légiférer dans différents domaines et repousser les

## SOMMAIRE

### EDITORIAL

1 **Revitaliser la politique communautaire de santé au travail**

### AGENTS CHIMIQUES

3 **Il faut renforcer REACH**

### LEGISLATION EUROPEENNE

8 **La libéralisation du marché des services : une menace pour la santé et la sécurité des travailleurs**

12 **Danger de régression sociale : la révision de la directive sur le temps de travail**

15 **La nouvelle directive Machines sur les rails ?**

19 **LA STRATÉGIE COMMUNAUTAIRE A MI-PARCOURS**

**Tableau de bord de la législation communautaire**

**Une protection renforcée des travailleurs exposés à l'amiante**

**Maladies professionnelles : des progrès limités**

**Soft law et initiatives volontaires : les habits neufs de la dérégulation**

**Anatomie d'une évaluation des coûts**

### UNION ELARGIE

34 **La compensation financière des travaux dangereux dans les nouveaux États membres**

### STRESS AU TRAVAIL

37 **L'accord européen sur le stress au travail : comment réussir sa mise en pratique ?**

### NOUVELLES BREVES

### PUBLICATIONS DU BTS

7 **REACH au travail.** Les bénéfices potentiels de la nouvelle politique européenne sur les agents chimiques pour les travailleurs

30 **Santé au travail.** Huit terrains d'action pour la politique communautaire

assauts répétés des partisans d'une dérégulation ou d'un "moratoire législatif". Les Etats membres doivent élaborer des stratégies nationales de prévention et contribuer à une meilleure application des règles communautaires, notamment par un renforcement des activités des inspections du travail.

Pour sa part, le mouvement syndical peut contribuer à une meilleure identification des besoins. Il effectue le lien entre ce qui se passe quotidiennement dans les lieux de travail et l'élaboration de la politique communautaire. La signature d'un accord européen sur le stress en octobre 2004 a montré que la Confédération européenne des syndicats assumait ses responsabilités. La campagne de la Fédération syndicale européenne des transports pour la défense de la sécurité des dockers montre le potentiel des actions syndicales. Dans les entreprises, une politique syndicale active concernant la santé au travail fait généralement la différence entre une application purement formelle des règles et une prévention efficace. Cet apport dépend évidemment des droits qui sont accordés aux représentants des travailleurs pour la santé et la sécurité, de leur accès aux informations nécessaires, de leur formation et de la qualité de l'appui que les organisations syndicales mettent à leur disposition. Les syndicats attendent des autres acteurs qu'ils ne se déchargent pas systématiquement des dossiers difficiles.

Les années 2005-2006 seront des années décisives à bien des égards. Elles constitueront une sorte de test. Au lendemain de l'élargissement, l'Europe sera-t-elle plus qu'un simple grand marché où la concurrence se fait vers le bas, en sacrifiant la vie et la santé des travailleurs ? Ou, au contraire, la construction d'une Europe sociale impliquera-t-elle une amélioration des conditions de vie et de travail ? ■

**Marc Sapir**, Directeur du BTS

## Bonne route Janine !

Il y a quinze ans, le BTS prenait son envol. Il s'agissait de mettre à la disposition de la CES et de ses organisations, des experts, des informations en matière de santé et de sécurité pour renforcer la contribution syndicale à l'élaboration de règles européennes et des normes de protection communes contre les risques et les situations auxquels font face les travailleurs européens. Progressivement, avec son développement, le BTS a produit une Newsletter : 26 numéros ont paru. Il a publié des ouvrages : une trentaine ont été édités à ce jour. Le BTS a organisé plusieurs conférences internationales associant syndicalistes et experts, il a lancé et fait évoluer un site Internet, qui fournit des informations sur ses activités et sur des faits marquants concernant aussi bien la politique européenne que des situations et des événements nationaux.

Le BTS, tout au long de ces années, a mis sur pied des réseaux d'experts et de syndicalistes pour étudier en commun les questions de protection de la santé au travail ; et, aussi et surtout, afin de donner la parole à tous ceux qui, quotidiennement dans les entreprises, dans les secteurs, dans les services de prévention et services publics agissent pour associer emploi et qualité du travail.

Une personne au BTS a joué un rôle essentiel durant ces quinze années. Il s'agit de Janine Delahaut qui était à la tête du département de l'information et des publications du BTS. Aujourd'hui, elle a décidé de donner une nouvelle direction à son parcours professionnel. Nous lui souhaitons de connaître autant de réussite dans sa nouvelle carrière. Nous sommes convaincus que le travail d'information qu'elle a accompli continuera à marquer de son empreinte les futures réalisations du BTS et qu'il grandira avec le soutien de son remplaçant, Denis Grégoire, et des autres collègues de l'équipe comme des experts des organisations syndicales.